

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n°2024/014

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2024

### MEMBRES PRESENTS :

ANJOU  
ASSIEU  
AUBERIVES SUR VAREZE  
BEAUREPAIRE  
  
CHALON  
CHANAS  
CHEYSSIEU  
CLONAS SUR VAREZE  
COUR ET BUIS  
LE PEAGE DE ROUSSILLON  
  
LES ROCHES DE CONDRIEU  
MOISSIEU SUR DOLON  
MONSTEROUX MILIEU  
PISIEU  
POMMIER DE BEAUREPAIRE  
PRIMARETTE  
REVEL TOURDAN  
ROUSSILLON  
  
SABLONS  
SAINT ALBAN DU RHONE  
SAINT BARTHELEMY  
SAINT CLAIR DU RHONE  
SAINT JULIEN DE L'HERMS  
SAINT MAURICE L'EXIL  
  
SAINT PRIM  
SAINT ROMAIN DE SURIEU

Mr DOLPHIN Jean-Michel  
Mr SEGUI Jean Michel  
Mme CLARET Nelly  
Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie - Mr SOLMAZ Kénan  
Mme TYRODE Elisabeth  
Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde  
Mr BONNETON Gilles  
Mr VIALLATTE Régis  
Mr GARNIER Jacques  
Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien  
Mme DUGUA Isabelle  
Mr MANIN Gilbert  
Mr MERLIN Denis  
Mr DURIEUX Jean Luc  
Mr PASCAL Michel  
Mr MERCIER Serge  
Mme DEZARNAUD Sylvie  
Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme LINOSSIER Nathalie  
Mr TEIL Laurent  
Mr CHAMBON Denis  
Mr BECT Gérard  
Mme LECOUTRE Sandrine  
Mr MONTEYREMARO Axel  
Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida  
Mr CROS Michel  
Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

SONNAY  
VERNIOZ

Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD  
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier  
Mr LHERMET Claude  
Mr REY Jean Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr MONTEYREMARD Christian pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr BERHAULT Yann pouvoir à Mr CHAMBON Denis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean François pouvoir à Mme DUGUA Isabelle - Mr ILTIS Laurent pouvoir à Mr DURIEUX Jean Luc - Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe -

**EXCUSES** : Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr PERNOT Bernard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Eaux : acquisition de parcelles dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie – Commune d'Assieu**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant que la Communauté de communes a été sollicitée pour étudier le projet de développer la défense extérieure contre l'incendie dans la zone « Bérardin » Commune d'Assieu, zone mal desservie par les moyens existants actuels,

Considérant la nécessité de remédier à cette problématique par la pose d'une bâche incendie afin de pouvoir défendre le secteur concerné,

Considérant l'accord du propriétaire de la parcelle cadastrée AE321 après division d'une surface d'environ 246 m<sup>2</sup>,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 321 afin de pouvoir installer une bâche incendie sur la Commune d'Assieu,

**DIT** que cette acquisition sera réalisée au prix de vente de 0,80 € / m<sup>2</sup>, soit environ 196,80 €, la Communauté de communes prenant également à sa charge les frais d'acte notarié,

**CHARGE** l'Étude de Maître DESCHAMPS à Beaurepaire, de la rédaction de l'acte afférent à ce dossier,

**AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**